

Département du Gard
Mairie
30440 Saint Roman de Codières



mairie@saintromandecodieres.fr - 04 67 81 30 50

CONVOCATION

Saint Roman de Codières, le 01/06/2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la prochaine réunion du conseil municipal se tiendra à la salle de la mairie

Le vendredi 05 juin 2026 à 10h00

Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal du conseil municipal précédent
2. Élection des délégués sénatoriaux
3. Liste de titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Direct
4. Création de poste d'agent non titulaire saisonnier
5. Investissement d'équipement de débroussaillage
6. Questions diverses

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire Mesdames, Messieurs, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire, Frédérick Pascal




Note explicative de synthèse

Élection des délégués sénatoriaux

Voir document annexe

Liste de titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Direct

Volontaires qui se sont manifestés :

1. Michel Tasset
2. Lavinia Domestico
3. Benjamin Grain
4. Thierry Landes
5. Nicole Caillat
6. Alain Pasquet

Création de poste d'agent non titulaire saisonnier

Afin de prêter main forte à Sam pour des chantiers de débroussaillage des chemins, élagage des chênes autour de la bergerie et pose d'enrobé à froid, il est envisagé de créer un emploi temporaire d'adjoint technique. Proposition de délibération :

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1 et L. 332-23 1° ;
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ; **Considérant** le besoin de renfort temporaire au sein du service technique ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

Article 1 : Création de l'emploi et durée

De créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, à pourvoir sur la période du **8 juin 2026 au 5 septembre 2026 inclus**. Ce besoin exceptionnel représente un **volume global de 24 jours de travail effectif**, qui pourra être réparti et fractionné sur la période en fonction des nécessités du service technique.

Article 2 : Modalités de recrutement

Pour réaliser ces 24 jours de travail, Monsieur le Maire est autorisé à recruter un ou plusieurs agents contractuels successifs, par la voie de contrats à durée déterminée (CDD) distincts, de catégorie hiérarchique C (Grade de référence : Adjoint technique). Le temps de travail pour chaque contrat sera calculé sur la base de **7 heures par jour de travail effectif** (soit un crédit global de 168 heures pour l'été).

Article 3 : Rémunération et accessoires

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique, sur la base du taux horaire du SMIC en vigueur au moment de l'exécution du contrat. L'agent aura droit, au terme de son contrat, au versement de l'indemnité de fin de contrat (prime de précarité de 10 %) en application de l'article L. 554-3 du Code général de la fonction publique, ainsi qu'à l'indemnité compensatrice de congés payés (10 %).

Article 4 : Autorisation de signature

D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent, à signer le contrat de travail correspondant ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Article 5 : Inscription budgétaire

Les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent et au paiement des charges sociales afférentes sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026 au chapitre 012 (Charges de personnel).

Investissement d'équipement de débroussaillage

Pour les travaux de débroussaillage et élagage, il semble opportun d'investir dans une seconde débroussailleuse (pour que Sam et l'agent en renfort puissent travailler ensemble mais aussi assurer la continuité en cas de panne). L'élagueuse est par ailleurs en fin de vie et doit être renouvelée. Voir les devis des établissements Pialot ci-joint pour une débroussailleuse et une élagueuse (2 devis pour 2 modèles différents sur la tronçonneuse, Sam n'a pas encore arrêté son choix sur le matériel adéquat)